

Rapport annuel  
Au 31 décembre 2025

**EUROPA VALEURS**

Fonds commun de placement de droit français  
Exercice du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025

**EUROPA VALEURS**

FR0011141522

**Rapport annuel de gestion au 31 décembre 2025**

**Classification AMF :** Actions des pays de l'Union Européenne

**Forme juridique :** FCP

**Indice de référence :** DJ Euro Stoxx 50 Net Return (Clôture)

**Affectation du résultat :**

Le FCP ne dispose que d'une seule catégorie de parts

Le FCP ne dispose pas de compartiment

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de souscription initiale	Valeur liquidative d'origine
FR0011141522	Résultat net : capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	Une part	100 €

### 1. Objectif de gestion

Europa Valeurs est un OPCVM de classification « Actions des pays de l'Union Européenne ». Le FCP a pour objectif sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, de réaliser une performance nette de frais annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence (100% DJ Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis) par le biais d'une gestion discrétionnaire.

### 2. Indicateur de référence

Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice DJ Eurostoxx 50 NR (Clôture). Cet indice est représentatif de la performance des principaux marchés d'actions européennes.

L'indice est retenu en cours de clôture, exprimés en euro, dividendes nets réinvestis.

L'OPC n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Néanmoins le risque de marché de l'OPC est de même nature que celui de son indice de référence.

### 3. Stratégie d'investissement

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse qualitative et quantitative de sociétés de l'Union européenne. Toutefois le gérant se réserve la possibilité de diversifier ses investissements sur d'autres zones que l'Europe à titre accessoire dans la limite de 10 % de l'actif du fonds.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de sa stratégie décrite ci-après, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci.

Le processus de gestion combine une approche « Top down » basée sur des hypothèses de scénarios macroéconomiques et « bottom up » (approche qui se concentre sur la sélection individuelle des actifs) qui s'effectue selon le libre choix et la conviction des gérants s'appuyant sur une analyse fondamentale

classique approfondie de type « Stock Picking » affinée selon des critères techniques (utilisation de graphiques).

Cette approche technique si elle conforte une vision macroéconomique, pourra amener les gérants à prendre des positions sur :

- les matières premières (à titre accessoire via ETF sans effet de levier dont l'éligibilité aura préalablement été vérifiée en consultant le DICI de l'ETF en question), en fonction bien entendu des respects des engagements du prospectus. Ces investissements seront réalisés dans le cadre des 10 % d'actifs dérogatoires (cf. Actifs utilisés : actions ou parts d'OPC),
- les marchés émergents (à titre accessoire via OPC ou titres vifs).

Le caractère discrétionnaire et basé sur une forte conviction autorise une grande autonomie dans les décisions d'investissements et de désinvestissements et une concentration du portefeuille sur un nombre limité de valeurs.

#### Intégration des facteurs extra-financiers :

Le Fonds met en œuvre une stratégie ESG conforme aux exigences de l'article 8 du règlement 2019/2088, dit « Règlement SFDR ». Les informations en matière de durabilité figurent en annexe au présent prospectus (Annexe ESG).

Le Fonds intègre les facteurs ESG dans la stratégie d'investissement, à travers :

- la politique d'exclusion de Matignon Finances ;
- l'approche de sélectivité combinant Best-in-class et Best-effort ;
- le taux d'analyse ou de notation extra-financière qui doit être supérieur à :
  - a) 90% pour les actions émises par des grandes capitalisations (→10 milliards €) dont le siège social est situé dans des pays « développés »,
  - b) 75% pour les actions émises les actions émises par des petites (←5 milliards €) et moyennes (5-10 milliards €) capitalisations ;
- l'analyse des controverses ;
- la politique d'engagement.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

#### Position n°2bis de la doctrine 2020-03 sur la communication réduite sur la prise en compte de caractéristiques extra-financières :

Plus précisément, le fonds applique une approche mixte de sélection ESG, articulée autour de deux méthodes complémentaires :

- L'approche principale « Best-in-Class », appliquée par défaut, consiste à sélectionner les entreprises démontrant les meilleures pratiques ESG dans chaque secteur d'activité, grâce à une notation sectorielle normalisée.
- L'approche supplétive « Best-effort » est mise en œuvre à titre exceptionnel pour réévaluer des entreprises initialement exclues par l'approche Best-in-Class. Elle vise à identifier et valoriser les progrès significatifs réalisés par les entreprises et leurs pratiques ESG.

L'approche de sélection des valeurs se base sur la notation ESG globale des valeurs dans l'univers d'investissement.

Le Fonds s'engage à exclure 20% des émetteurs les moins bien notés dans chaque secteur de son univers d'investissement.

Le taux de couverture de notation extra-financière est supérieur à :

- 90% de l'actif net du portefeuille, pour les actions émises par des grandes capitalisations (→10 milliards €) dont le siège social est situé dans des pays « développés »,
- 75% pour les actions émises les actions émises par des petites (←5 milliards €) et moyennes (5-10 milliards €) capitalisations ;
- à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

## Règlement (UE) 2020/852, dit « Règlement Taxonomie »

Le Règlement Taxonomie identifie les activités économiques considérées comme durables, en fonction de leur contribution à six objectifs environnementaux :

- (i) l'atténuation du changement climatique,
- (ii) l'adaptation au changement climatique,
- (iii) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- (iv) la transition vers une économie circulaire,
- (v) la prévention et le contrôle de la pollution et
- (vi) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, ne nuit pas de manière significative aux autres objectifs (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou DNSH, « Do No Significant Harm ») et est réalisée dans le respect des garanties minimales de la bonne gouvernance prévues à l'article 18 du Règlement Taxonomie.

Le Fonds s'engage à un minimum d'alignement de 0%.

### ► Les investissements :

Chaque position est initiée avec un potentiel important et quantifié (supérieur à 10 %). Notamment à l'achat de valeurs décotées suivant des critères de valorisation classique. Ceux-ci peuvent concerner la valeur des actifs et l'actualisation des flux et les ratios généralement employés par la théorie financière.

Les gérants suivent l'émergence de catalyseurs susceptibles d'entraîner une revalorisation des titres tels que :

1. restructuration, retournement, opération sur le capital,
2. changement de statut boursier,
3. influence de l'environnement monétaire, économique ou réglementaire.

### ► Les désinvestissements :

En ce qui concerne les désinvestissements, les motivations seront aussi bien fondamentales que techniques : valorisations très supérieures aux estimations des gérants, dégradation de l'environnement, affaiblissement des performances financières pouvant conduire à des déceptions. Le fonds ne fera pas de ventes à découvert.

### ► Timing :

Le timing de chaque initiation de position est affiné par une analyse technique systématique, notamment par l'étude du comportement graphique des actifs envisagés.

Il s'agit d'un complément essentiel à l'analyse fondamentale.

► **Actifs utilisés :**

Le portefeuille est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

**Actions :**

L'OPCVM est exposé au minimum à hauteur de 60 % de son actif sur les marchés actions des pays de l'Union Européenne. Accessoirement, le fonds pourra investir sur les marchés actions des pays de l'OCDE et des pays émergents. L'exposition globale aux marchés actions sera comprise entre 60 % et 110 % de l'actif net de l'OPCVM.

Plus précisément, en raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA, le FCP est investi au minimum à 75 % de l'actif net en titres éligibles au PEA.

Les 75 % constituent la pierre angulaire de la stratégie d'investissement et donc 25 % au maximum pourront être consacrés aux investissements suivants :

**Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

Dans le cadre d'une gestion de trésorerie active de l'OPCVM, le gérant pourra avoir recours à des obligations, obligations convertibles, titres de créances, certificats de dépôts et instruments du marché monétaire (dépôts à terme, bons de trésorerie). Les émetteurs privés ou publics seront sélectionnés sur des bases quantitatives et qualitatives. Aucune contrainte n'est imposée sur la durée et la sensibilité des titres choisis.

Ils devront avoir une notation au minimum « Investment Grade » par au moins l'une des 3 agences reconnues (Standard & Poor's, Moody's, Fitch). Si cette dernière notation passe sous le seuil « investment grade », l'actif sera vendu le plus rapidement possible en fonction des conditions de marché (prix, liquidité). La Société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais réalise aussi sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit d'une entité.

**Parts ou actions d'OPCVM/ FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :**

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM français ou européens (relevant de la directive 2009/65/CE), FIA de droit français et de droit européen, y compris des OPC indiciaires cotés (ETF ou trackers) et fonds d'investissement de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

	Investissement autorisé	Seuil de détention maximale
OPCVM de droit français	X	10 %
OPCVM européens	X	
FIA de droit français – Fonds d'investissement à vocation générale ouverts à des investisseurs non professionnels	X	
FIA* européens ayant la qualité d'Organisme de placement collectif et répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X	
Fonds d'investissement de droit étranger (hors Europe) répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier, autorisés à la commercialisation en France	X	

\*Investi à moins de 10 % en autres OPC

**Instruments financiers à terme et dérivés :**

Nature des marchés d'intervention :

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés suivants :

- Règlementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques :

Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir sont les suivants :

- Action
- Taux
- Change

Nature des interventions :

L'ensemble des opérations devront être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion. La nature des interventions sera la suivante :

- Couverture
- Exposition.

Nature des instruments utilisés :

Les instruments utilisés seront les suivants :

- Futures dont futures sur action, indices, taux, change
- Options sur actions, indices, taux, change
- Change à terme
- Swap de change, de taux.

Stratégie d'utilisation :

Les dérivés sont utilisés selon le cas :

- Pour couvrir le portefeuille de façon à réduire ou éliminer tous risques potentiels autorisés en portefeuille,
- Pour au contraire amplifier l'exposition du portefeuille à des mouvements de marché, des secteurs d'activité, des actions, des devises.

La somme de ces engagements est limitée à 100 % de l'actif net.

**Dépôts :**

L'OPCVM peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de l'OPCVM en lui permettant de gérer la trésorerie.

**Emprunts d'espèces :**

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10 % de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

**Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Pour gérer la trésorerie, des prêts et emprunts de titres peuvent également être effectués dans les limites autorisées par la réglementation.

**a. Risques associés y compris le risque de contrepartie.**

Pour plus d'information concernant les risques, se référer à la rubrique « profil de risque » et « informations sur les garanties financières ».

**b. Conflits d'intérêts potentiels ainsi que leur incidence sur le rendement de l'OPCVM.**

Dans le cadre de ses activités, la société de gestion est amenée à passer des ordres pour le compte de portefeuilles dont elle assure la gestion. La société de gestion, afin d'améliorer les rendements et les produits financiers des portefeuilles, peut avoir recours aux opérations de emprunts/prêts de titres et de prises/mises en pensions livrées.

Cette activité d'acquisitions/cessions temporaires de titres sera assurée par des contreparties sélectionnées par la société de gestion et répondant aux critères de qualité fixés lors d'un Comité de la société de gestion. Par ailleurs, les portefeuilles pourront conclure des prises en pension notamment au titre du remplacement des garanties financières reçues en espèces. Les contreparties peuvent être des entités appartenant au groupe de la société de gestion.

**c. Utilisation de ces techniques et instruments est en accord avec les meilleurs intérêts de l'OPCVM.**

L'utilisation des cessions temporaires de titres aura pour objet de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM pourra conclure des prises en pension au titre du remplacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pensions pour répondre aux besoins de liquidité.

**d. Politique concernant les coûts/frais opérationnels directs et indirects.**

Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « frais et commissions ».

**e. Identité des entités auxquelles les coûts et frais directs et indirects sont payés.**

Voire b.

**f. Revenus résultant de ces techniques, nets des coûts opérationnels directs et indirects doivent être restitués à l'OPCVM.**

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPCVM.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment de Matignon Finances, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer, notamment, de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière. L'investisseur s'expose principalement aux risques suivants :

- 1) Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son placement n'est pas garanti et que son capital peut donc ne pas lui être intégralement restitué.
- 2) Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et les OPC les plus performants.
- 3) Risque des marchés d'actions : le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque de marché d'actions, le FCP pouvant être investi en parts ou actions d'OPC actions à hauteur de 100 % (et pouvant être temporairement exposé à 110 %) de l'actif. En cas de baisse du marché des actions, la valeur liquidative peut être amenée à baisser.

- 4) Risque lié aux marchés émergents (risque accessoire) : une part de l'actif du FCP pouvant être investie directement dans les pays émergents ou indirectement en fonds sous-jacents eux-mêmes investis principalement sur ces marchés, l'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement de ces marchés dont les standards peuvent s'écarter de ceux prévalant sur les grandes places internationales.
- 5) Risque de change : une part de l'actif du FCP, inférieure à 10 %, pourra être investie en actifs libellés dans des devises différentes de l'euro. La valeur liquidative du FCP peut être affectée par une fluctuation des taux de change. Si la devise dans laquelle est libellé un actif s'apprécie, sa valeur dans l'actif du FCP augmentera. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une perte de valeur de l'investissement dans l'actif du FCP et une baisse de sa valeur liquidative.
- 6) Risque de taux : le FCP pouvant être investi en OPC obligataires et en produits de taux en direct, en cas de hausse des taux, la valeur des actifs investis en taux fixes peut baisser, ce qui entraînera une baisse de sa valeur liquidative.
- 7) Risque de crédit : Il concerne le risque de défaut de paiement par un émetteur privé, ou la baisse de sa notation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- 8) Risque de contrepartie : le FCP pourrait être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Les contrats portant sur ces instruments financiers peuvent être conclus avec un ou plusieurs établissements de crédit n'étant pas en mesure d'honorer leurs engagements au titre des dits instruments.
- 9) Risque lié aux Matières Premières (risque accessoire) : les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. Une évolution défavorable de ces marchés peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.
- 10) Risque de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement : Les risques en matière de durabilité sont définis comme des événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (« ESG »), qui, s'ils survenaient, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.  
  
Les risques en matière de durabilité qui résultent des investissements réalisés par la société de gestion peuvent survenir dans le domaine social, environnemental ou de la gouvernance.  
  
Dans le cadre de la gestion d'Europa Valeurs, eu égard à l'objectif de gestion du Fonds et à la stratégie d'investissement mise en œuvre, la société de gestion prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers la notation ESG des actifs
- 11) Risque lié à l'intégration des critères extra-financiers et limites méthodologiques : Les notations extra-financières intégrées au processus d'investissement peuvent être fournies par des prestataires externes. Compte tenu de l'absence de standards de divulgation internationaux, les notations peuvent être incomplètes, inexactes ou de qualité hétérogène. L'absence de clarté des notations ESG ou l'indisponibilité des données peuvent impacter les décisions d'investissement.

► **Garantie ou protection** : Néant.

#### 4. Commentaire de gestion :

##### A - Contexte économique et financier :

L'année 2025 s'est achevée dans un environnement international particulièrement complexe, marqué par une situation géopolitique toujours très tendue, des échanges commerciaux perturbés par la hausse des droits de douane et une intensification de la compétition technologique, notamment dans le domaine de l'Intelligence Artificielle où les Etats-Unis et la Chine sont engagés dans une lutte effrénée au leadership mondial.

Dans cet environnement incertain, les marchés actions ont paradoxalement bien résisté au dernier trimestre (+2,5% pour le Stoxx 600 Europe) en prolongeant la tendance haussière amorcée début août. Les principaux indices affichent au 31 décembre des performances (en euros) globalement satisfaisantes (MSCI World +6,77% - S&P 500 +3,95% - Euro Stoxx 50 +18,3% - Dax 40 +23% - FTSE 100 +21,5%), même si le CAC 40, par rapport à ses pairs européens, enregistre un certain retard (+10,4%) imputable au poids du Luxe dans l'indice, toujours pénalisé par le ralentissement de la croissance en Chine, et à la situation budgétaire française.

Une fois n'est pas coutume, les actions européennes, portées par l'avancée des pourparlers de paix en Ukraine, des politiques budgétaires volontaristes (notamment dans le secteur de l'armement) et une politique monétaire accommodante, ont légèrement surperformé les actions américaines, ces dernières restant quelque peu « groggy » après le regain de volatilité du mois de novembre dû aux craintes sur les valorisations du secteur technologique. Une évolution encourageante qui peut également s'expliquer par les valorisations raisonnables des actions européennes, nettement plus attractives que celles des actions américaines (14,2x les bénéfices 2026 estimés sur l'Euro Stoxx 50 contre 22x les bénéfices estimés sur le S&P 500).

Les actions américaines ont-elles pour autant épuisé leur potentiel de hausse ? Probablement pas car la bonne tenue des marchés actions en 2025 a été en grande partie alimentée par la vigueur de la croissance américaine. Ressortie au 3ème trimestre à +4,3% en rythme annualisé, celle-ci devrait être en mesure de se prolonger au 4ème trimestre, comme en témoignent les chiffres publiés durant les fêtes de fin d'année, ainsi que les investissements des entreprises maintenus à des niveaux très élevés, notamment dans le domaine de l'Intelligence Artificielle.

Concernant le segment obligataire, les dernières déclarations de Jérôme Powell ont calmé les ardeurs des investisseurs en matière de baisse des taux. Après avoir annoncé début décembre une baisse de 0,25% de son taux directeur, le Président de la Fed s'est volontairement montré très prudent quant à de possibles futures baisses des taux, considérant que le niveau actuel des taux directeurs (situés aujourd'hui entre 3,5% et 3,75%) était suffisamment restrictif pour lutter contre les pressions inflationnistes qui restent à ce stade maîtrisé. Une position qui, si la croissance américaine devait s'avérer cette année aussi vigoureuse que l'an dernier (scénario probable compte tenu des baisses d'impôts à venir et de l'importance des investissements projetés dans le secteur technologique), pourrait amener la Fed à clôturer son cycle d'assouplissement monétaire.

Lest but not least, l'envolée de l'or – mais aussi d'autres métaux précieux – mérite d'être soulignée. Avec une hausse du prix de l'once de +64% en dollars l'an dernier, soit une hausse de +91% en deux ans, l'or a plus que jamais retrouvé son statut d'actif refuge face au risque géopolitique, à l'affaiblissement du dollar et des politiques budgétaires expansionnistes génératrices d'inflation. Une combinaison de facteurs favorables qui devrait probablement perdurer en 2026 et amener l'or à franchir de nouveaux records.

B - Investissements et Arbitrages :

EUROPA VALEURS affiche une hausse de 27,99% surperformant son indice qui affiche également une hausse de 21,20%.

L'année 2025 aura été marquée par la résurgence de conflits de deux natures. D'une part, des conflits militaires, thème récurrent depuis 2024, avec une intensification et une contagion plus marquée à l'échelle mondiale. D'autre part, des tensions commerciales, illustrées par l'annonce de droits de douane réciproques à l'occasion du *Liberation Day* par Donald Trump.

En toile de fond, un troisième conflit, moins visible mais tout aussi stratégique, se poursuit : celui de l'hégémonie technologique entre les États-Unis et la Chine. La course à l'intelligence artificielle en est l'illustration la plus marquante, l'émergence de DeepSeek ayant conduit les États-Unis à durcir leur position sur l'écosystème des semi-conducteurs, tandis que la Chine a répliqué via des mesures touchant les terres rares.

Malgré ce contexte d'incertitude élevé, les marchés actions ont affiché de très bonnes performances.

Concernant le fonds, cette performance s'explique en grande partie par notre surpondération du secteur bancaire, qui a représenté en moyenne la deuxième pondération de l'actif net. Cette surpondération a été fortement contributrice, tout comme la qualité de la sélection.

Société Générale, position significative du portefeuille, a ainsi affiché l'une des meilleures performances de l'année, portée par des révisions haussières de bénéfices et par une politique attractive de retour de capital aux actionnaires, notamment à travers des programmes de rachat d'actions. Cette ligne constitue la première contribution positive absolue de l'année (+311 points de base).

Nous avons progressivement pris nos bénéfices et significativement réduit la position, au profit d'arbitrages vers d'autres valeurs du secteur, telles qu'UniCredit.

Notre exposition à un fonds bancaire spécialisé, Axiom, a également fortement contribué à la surperformance du fonds. Cette position ressort comme la deuxième meilleure contribution annuelle (+275 points de base). Nous l'avons légèrement réduite à la marge tout en conservant, à ce stade, un poids significatif.

Dans un secteur connexe, les services financiers ont également enregistré une très bonne performance. Bien que l'exposition soit limitée, la sélection s'est révélée pertinente. Ayvens, acteur du leasing automobile professionnel, affiche une hausse de +89,1 % sur l'année et constitue la cinquième meilleure contribution du fonds. Peugeot Invest enregistre également une progression positive, supérieure à celle de son secteur au sein de l'indice.

Notre première exposition sectorielle, l'industrie et services, affiche également une contribution positive significative. La pondération relative est globalement neutre et la performance provient essentiellement de la sélection. Les valeurs liées à l'armement figurent parmi les principaux contributeurs, avec des hausses à deux chiffres, voire à trois chiffres pour Rheinmetall.

Après avoir pris partiellement nos bénéfices en milieu d'année à la suite d'une forte progression, nous avons profité de phases de consolidation du secteur pour renforcer certaines positions. Les valeurs de l'aéronautique, telles que Safran et Airbus, ont également bien performé, portées par l'amélioration continue des chaînes logistiques et la revalorisation de leurs activités liées à la défense.

Concernant les autres positions, les performances sont globalement satisfaisantes. Nous avons

procédé à deux sorties, Edenred et Bolloré, ainsi qu'à un aller-retour tactique sur Téléperformance.

Notre troisième exposition sectorielle, la technologie, est légèrement sous-pondérée par rapport à l'indice de référence. Cette sous-pondération a pesé via ASML, dont la performance a été notable, mais cet effet a été compensé par notre sous-pondération de SAP, en baisse sur l'année, ainsi que par notre surpondération de Prosus, qui affiche une hausse de +38,3 %. Le poids moyen de cette poche est resté globalement stable sur l'ensemble de l'exercice.

La sous-pondération du secteur de la consommation discrétionnaire, et en particulier du luxe, contribue significativement à la surperformance relative du fonds. La majorité des valeurs du secteur affiche des performances négatives ou très modestes. Dans ce contexte, notre sélection s'est avérée particulièrement efficace : Richemont, notre principale position, enregistre une hausse de +28,3 %, nettement supérieure à celle de son secteur.

Bien que faiblement exposée à l'automobile, tant en absolu qu'en relatif, cette poche figure parmi nos pires contributeurs négatifs. Notre sélection n'a pas été concluante, Stellantis et Renault ayant sous-performé leur secteur respectif.

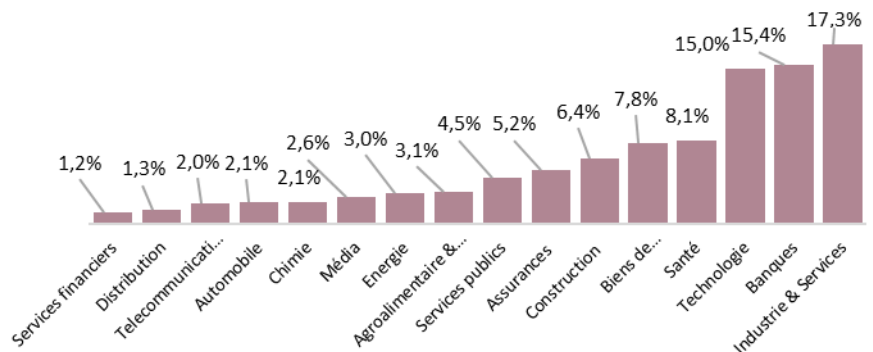
Les secteurs de l'agroalimentaire et des boissons ont également pesé sur la performance, principalement en raison de notre position en Pernod Ricard, qui affiche un repli proche de -30 %.

À date, nous maintenons nos principales expositions sectorielles, tout en réduisant progressivement notre surpondération bancaire, conséquence de nos prises de bénéfices réalisées au cours du second semestre.

### Principales positions de l'OPCVM

Au 31 décembre 2025, les cinq premières positions du fonds sont (en % de l'actif net) :

Axiom Banks	4,8%
ASML	3,8%
SAP	2,9%
AXA	2,9%
ASTRAZENECA	2,8%



Dans l'ensemble du fonds, les expositions en devises représentent 91,4% en EUR, 5,4% en GBP, 3,2% en CHF.

### 5. Événements au cours de la période

A compter du 05/12/2025, le prospectus du fonds « EUROPA VALEURS » a évolué selon les conditions suivantes :

- Prise en compte des facteurs ESG (Environnementaux, sociaux et de Gouvernance) dans la stratégie d'investissement du fonds ;
- Le fonds, qui relevait jusqu'à cette date de l'article 6 SFDR, met en œuvre depuis lors, une stratégie ESG conformes aux exigences de l'article 8 SFDR.

## 6. Instruments gérés par la société de gestion et détenus par le fonds

- Néant.

## 7. Techniques de gestion efficace du portefeuille

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice.

## 8. Procédure de sélection et suivi des intermédiaires

La sélection et l'évaluation des intermédiaires en charge de l'exécution des ordres est encadrée par une procédure interne. Toute entrée en relation est décidée en comité.

L'évaluation annuelle est multicritères.

## 9. Instruments émis par la société de gestion

- Néant.

## 10. Règlement SFDR et taxonomie

Jusqu'au 05/12/2025 :

Article 6 (SFDR) :

Le fonds n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Règlement UE (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie" :

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## 11. Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Matignon Finances : [www.matignonfinances.com](http://www.matignonfinances.com) dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

## 12. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global est calculé selon la méthode de calcul de l'engagement.

## 13. Politique de la SGP en matière de droits de vote

Les informations concernant la politique de vote et le rapport d'application de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## 14. Rémunérations

- Eléments qualitatifs

La politique de rémunération mise en place au sein de Matignon Finances prend en compte les dispositions issues de la Directive OPCVM V et de la directive AIFM. Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

Conforme à l'intérêt des porteurs de parts, elle n'encourage pas une prise de risque incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs de l'OPC.

La politique de rémunération prévoit un système de rémunération structuré avec une composante fixe suffisamment élevée pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise, et d'une rémunération variable, qui la complète de manière équilibrée.

La rémunération variable repose sur des critères d'acquisition qualitatifs et quantitatifs et-le cas échéant- managériaux, précisément fixés et préalablement portés à la connaissance des collaborateurs concernés. En termes d'objectifs, ils sont discutés avec le collaborateur, atteignables et réalistes.

La société de gestion a établi une liste de personnes dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de la société de gestion, ainsi que des modes de rémunération variables susceptibles d'augmenter le niveau d'exposition aux risques de la société (les preneurs de risque). Les membres de l'organe exécutif sont également concernés.

Pour ces professionnels, il est prévu en cas de rémunération variable supérieure ou égale à 200 K€ :

- Qu'une fraction de celle-ci (50%) soit versée en parts d'OPC,
- Qu'une fraction de celle-ci (50%) soit différée sur plusieurs années.
- D'interdire aux personnes concernées de recourir à des stratégies individuelles, de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité, qui limiteraient la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans leurs dispositifs de rémunération.

MATIGNON FINANCES tient annuellement un comité des rémunérations composés des associés dirigeants.

Le rôle de ce comité est de :

- Définir puis tenir à jour la politique de rémunération interne,
- S'assurer que la politique est compatible avec la stratégie économique de la SGP et qu'elle n'est pas source de conflits d'intérêts,
- S'assurer de la mise en œuvre de la politique,
- Le cas échéant décide des dates de versements des montants variables échelonnés,
- Définir l'enveloppe de rémunération variable pour l'exercice écoulé ainsi que les montants individuels de rémunération qui seront versés à chacun.

L'application de la politique de rémunération au titre de l'année N-1 fait l'objet d'un compte rendu écrit.

Le réexamen annuel de la politique de rémunération prévu au 3° et 4° du I de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF a fait apparaître une modification dans la politique de rémunération, afin d'y insérer le respect de la politique d'investissement ESG par les gérants de la Gestion Privée et de la Gestion Collective.

- Eléments quantitatifs

	Montant total en € Rémunérations fixes	Nombre de bénéficiaires	Montant total en € Rémunérations variables	Nombre de bénéficiaires
Ensemble du personnel	3 209 130	27*	1 244 630	19
Personnel identifié comme « Preneurs de risque »	2 542 345	11	1 177 682	11

\* y compris stagiaires

### 15. Suivi de la liquidité

Toutes les positions détenues par l'OPCVM sont des titres de grandes et moyennes capitalisations, des ETF ou des OPC, dans la limite autorisée, à liquidité quotidienne.

### 16. Reporting SFTR

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

## ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Europa Valeur

Identifiant d'entité juridique : FR0011141522

# Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier applique des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

**Non**

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissement durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissement durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a mis en œuvre en 2025 les caractéristiques E/S via : exclusions sectorielles, normatives et géographiques, exclusion des controverses sévères (niveau 5 Sustainalytics), sélection Best-in-Class excluant 20% des émetteurs les moins bien notés par secteur avec possibilité Best-effort à titre accessoire, politique d'engagement (vote et initiatives collectives).

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- Les exclusions (sectorielles/normatives/géographiques) sont monitorées par le département middle office de manière pré et post trade.
- La liste des controverse sévères est également mis à jour de manière régulière.
- L'exclusion d'au moins 20% des émetteurs les moins bien notés par secteur (Best-in-Class / Best-effort). L'exclusion des 20% des émetteurs les moins bien notés sont effectués en début d'exercice.
- Les seuils de couverture ESG  $\geq 90\%$  (grandes capi pays développés) et  $\geq 75\%$  (small/mid), sont vérifier de manière post ou pré trade. Le taux de couverture est en moyenne de 97% pour les grandes capitalisations et de 85% pour les petites et moyennes capitalisations. Si un dépassement passif est constaté il est régularisé dès que possible.

Les ajouts de nouvelles valeurs dans le portefeuille font l'objet d'un contrôle sur l'ensemble des critères mentionnés. La vérification de la conformité de l'ensemble du portefeuille aux caractéristiques promues est effectuée de façon hebdomadaire, au calcul de la valeur liquidative, le vendredi soir.

Aucun cas d'inconformité n'a été constaté

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le produit a été classé en article 8 SFDR en fin d'année 2025, la comparaison avec l'exercice précédent n'est donc pas pertinente. La comparaison sera disponible lors de la prochaine période de rapport en 2027.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable, le produit n'a pas d'objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruptions

— — — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds prend en considération les PAI dans son processus d'analyse et de gestion et suit l'ensemble des PAI obligatoires (tableau 1 de l'annexe I RTS SFDR).

Il publie annuellement à l'occasion du rapport annuel consolidé PAI et article 29, l'impact de ses investissements sur les facteurs de durabilité ; en cas de manque de données, il utilise des proxies ou des données qualitatives sur la même thématique. Méthodologie et données : Sustainalytics via Morningstar.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
<b>ASML</b>	<b>Technologie</b>	<b>3.78%</b>	<b>Pays-Bas</b>
<b>SAP</b>	<b>Technologie</b>	<b>3.21%</b>	<b>Allemagne</b>
<b>AXA</b>	<b>Assurance</b>	<b>2.92%</b>	<b>France</b>
<b>Prosus</b>	<b>Technologie</b>	<b>2.89%</b>	<b>Pays-Bas</b>
<b>Astrazeneca</b>	<b>Santé</b>	<b>2.84%</b>	<b>Royaume-Uni</b>

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1 au 31 décembre 2025.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

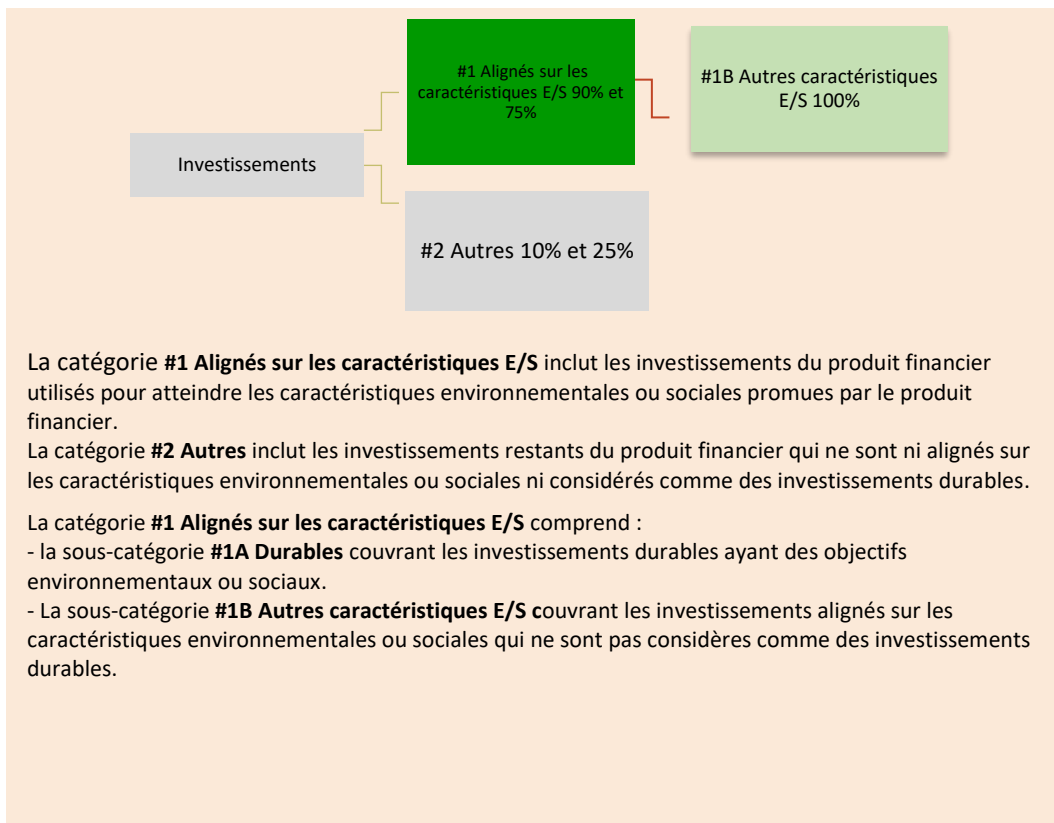
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore des solutions de remplacement sobres en carbone, et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

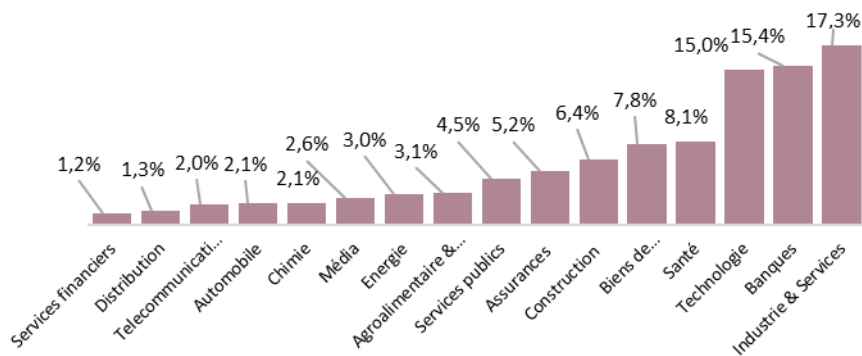
L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



## ● Quelle était l'allocation des actifs ?



## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils réalisés ?



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable au titre des engagements, le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable et aucune proportion minimale d'investissements durables alignés Taxonomie n'est prévue.

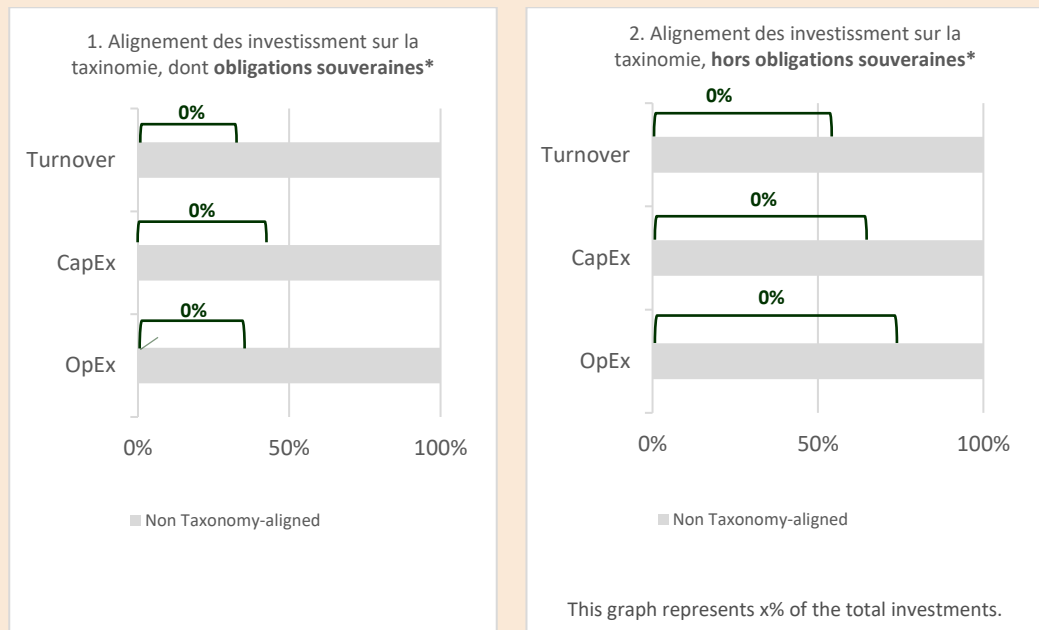
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffres d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>12</sup>?**

- Oui :
  - Dans le gaz fossile
  - Dans l'énergie nucléaire
- Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produits financier autre que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissement réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

<sup>12</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

- **Comment le pourcentage d'investissement alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



- **Quelle était la proportion d'investissement durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie "#2 Autres" regroupe des investissements non couverts par la stratégie ESG soit en raison de l'absence de notations ESG, soit en raison de l'intérêt financier jugé très attractif.

Ces proportions de 10% de l'actif net total pour les grandes entreprises et 25% pour les petites et moyennes capitalisations, hors liquidités et hors dette souveraine n'ont pas été dépassé au courant de l'exercice. Elles font l'objet d'une surveillance quotidienne à travers les ratios post et pré trade mais également hebdomadaire lors des processus de validation des valeurs liquidatives



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les mesures mises en place ont été :

- Application des exclusions sectorielles/normatives/géographiques ;
- Intégration des notations ESG Sustainalytics dans l'analyse des valeurs ;
- Mise en œuvre Best-in-Class (exclusion 20% pires) et Best-effort à titre accessoire ;
- Suivi continu des controverses et exclusion des controverses sévères (niveau 5) ;
- Politique d'engagement : exercice des droits de vote (avec suivi/publication dans un rapport annuel) et participation à des initiatives collectives (PRI/AFG).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable : l'indice Euro Stoxx 50 Net Return est un indice de comparaison de performance financière, non utilisé pour déterminer l'alignement E/S.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable dans ce cadre E/S ; l'indice est présenté comme un indice de marché large.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**EUROPA VALEURS**  
Fonds Commun de Placement

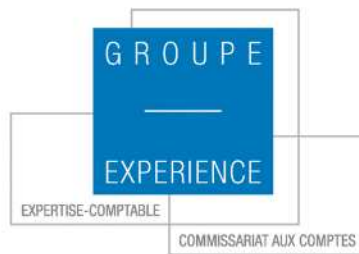
Société de Gestion :  
**MATIGNON FINANCES**

43-45, avenue Kléber  
75116 PARIS

---

**Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025



## **EUROPA VALEURS**

Fonds commun de placement

43-45, avenue Kléber  
75116 PARIS

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

---

Aux porteurs de parts du FCP EUROPA VALEURS,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) EUROPA VALEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies



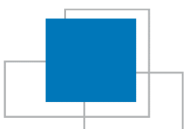
significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

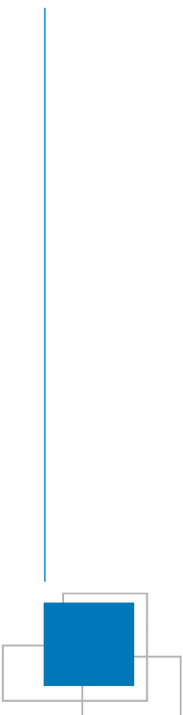


- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 27 février 2026



Le commissaire aux comptes  
GROUPE EXPERIENCE SAS  
Arnaud RUDOWSKI



# EUROPA VALEURS

**COMPTES ANNUELS**  
**31/12/2025**

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>22 312 983,62</b>	<b>16 454 078,08</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	22 312 983,62	16 454 078,08
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>1 403 806,61</b>	<b>1 596 905,89</b>
OPCVM	1 403 806,61	1 596 905,89
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>39 135,00</b>	<b>965,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>23 755 925,23</b>	<b>18 051 948,97</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>6 631,30</b>	<b>9 457,39</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 348 304,70</b>	<b>1 049 321,56</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>1 354 936,00</b>	<b>1 058 778,95</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>25 110 861,23</b>	<b>19 110 727,92</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	19 580 095,80	17 806 655,71
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	5 480 459,64	1 269 379,78
<b>Capitaux propres I</b>	<b>25 060 555,44</b>	<b>19 076 035,49</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>25 060 555,44</b>	<b>19 076 035,49</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>5 735,00</b>	<b>965,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>5 735,00</b>	<b>965,00</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	44 570,79	33 727,43
Concours bancaires	0,00	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>44 570,79</b>	<b>33 727,43</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>25 110 861,23</b>	<b>19 110 727,92</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	607 504,48	540 213,08
Produits sur obligations	4 715,91	39 367,89
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	8 841,53	16 563,13
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>621 061,92</b>	<b>596 144,10</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>621 061,92</b>	<b>596 144,10</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-465 992,77	-409 978,47
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-465 992,77</b>	<b>-409 978,47</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>155 069,15</b>	<b>186 165,63</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-1 751,12</b>	<b>-11 106,96</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>153 318,03</b>	<b>175 058,67</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	2 340 507,30	1 132 246,25
Frais de transactions externes et frais de cession	-37 706,37	-67 373,41
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>2 302 800,93</b>	<b>1 064 872,84</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-25 100,23</b>	<b>-80 924,05</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>2 277 700,70</b>	<b>983 948,79</b>

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 024 477,87	228 235,69
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	5 669,18	358,99
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>3 030 147,05</b>	<b>228 594,68</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>19 293,86</b>	<b>-118 222,36</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>3 049 440,91</b>	<b>110 372,32</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>5 480 459,64</b>	<b>1 269 379,78</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

Europa Valeurs a pour objectif sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, de réaliser une performance annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence (100 % DJ Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis) par le biais d'une gestion discrétionnaire.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les classes d'actifs, l'exposition globale aux marchés actions sera comprise entre 60 % et 110 % de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie est basée sur une approche fondamentale qui s'appuie sur un processus de gestion rigoureux en deux étapes :

- 1) L'allocation d'actifs déterminée en fonction des anticipations sur l'évolution des marchés ;
- 2) La sélection des valeurs (stocks picking) réalisée grâce à une étude approfondie des sociétés proposées par le marché. Plus précisément, en raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA, le FCP est investi au minimum à 75 % de l'actif net en titres éligibles au PEA. Ces 75 % constituent la pierre angulaire et donc 25 % au maximum peuvent être investis par le biais d'autres actifs, titres de créances et instruments du marché monétaire, actions ou parts d'autre OPC, Instruments financiers à termes simples.

Le FCP capitalise ses revenus.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	18 419 997,87	15 882 240,31	22 051 402,32	19 076 035,49	25 060 555,44
Nombre de titres	103 556	97 321	119 176	96 235	98 778
Valeur liquidative unitaire	177,87	163,19	185,03	198,22	253,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	11,02	5,66	-0,54	10,22	23,05
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,03	1,86	1,49	1,81	1,55

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### ***Exposition des positions Hors-Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net du FCP	2 % TTC Taux maximum prélevé prorata temporis
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1 % TTC, taux maximum*
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net du FCP	20 % TTC de la surperformance du fonds par rapport à l'indice DJ Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis). En cas de surperformance du fonds par rapport à son indice de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles sur les 5 derniers exercices (cf. méthodologie décrite dans le paragraphe « Méthode de calcul de la commission de surperformance »).

\* **Frais de gestion maximum des OPC sous-jacents** : les frais de gestion indirects du FCP liés à ses investissements dans d'autres OPC ne représenteront pas, en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents, plus de 3 % par an. Toutes rétrocessions de frais de gestion reçues au titre des OPC sous-jacents sont reversées au FCP.

### Commission de surperformance :

La société de gestion, recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative. La commission de surperformance, est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

L'actif de référence représente l'actif du fonds retraité des montants de souscriptions/rachats à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice DJ Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis).

La période de référence de la performance correspond :

- pour la première période de référence : du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 ;
- pour les périodes suivantes : de la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence du fonds ne peut inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

• Pendant la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance hebdomadaire du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la société de gestion lors de rachats durant la période de référence). La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part EUROPA VALEURS	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>19 076 035,49</b>	<b>22 051 402,32</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 215 828,72	543 348,58
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 719 325,90	-4 998 348,56
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	155 069,15	186 165,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 302 800,93	1 064 872,84
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 030 147,05	228 594,68
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>25 060 555,44</b>	<b>19 076 035,49</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	18 182	4 215 828,72
Parts rachetées durant l'exercice	-15 639	-3 719 325,90
Solde net des souscriptions/rachats	2 543	496 502,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	98 778	

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts**

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
EUROPA VALEURS FR0011141522	Capitalisation	Capitalisation	EUR	25 060 555,44	98 778	253,70

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ESPAGNE +/-	ITALIE +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	22 312,99	10 154,31	4 319,52	3 207,63	1 379,29	1 262,44
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	525,69	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-231,66	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>22 607,02</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition  +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 348,30	0,00	0,00	0,00	1 348,30
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 348,30</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	]3 - 6 mois]	]6 - 12 mois]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 348,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 348,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	GBP	CHF	USD		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 344,23	796,64	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	8,95	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 344,23</b>	<b>796,64</b>	<b>8,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	286,90
	Coupons et dividendes en espèces	6 344,40
<b>Total des créances</b>		<b>6 631,30</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	44 363,63
	Frais de gestion variable	207,16
<b>Total des dettes</b>		<b>44 570,79</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-37 939,49</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	465 992,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

#### D4. Autres informations

##### D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

##### D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>153 318,03</b>	<b>175 058,67</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>153 318,03</b>	<b>175 058,67</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>153 318,03</b>	<b>175 058,67</b>

### Part EUROPA VALEURS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>153 318,03</b>	<b>175 058,67</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>153 318,03</b>	<b>175 058,67</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>153 318,03</b>	<b>175 058,67</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	153 318,03	175 058,67
<b>Total</b>	<b>153 318,03</b>	<b>175 058,67</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 277 700,70</b>	<b>983 948,79</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>2 277 700,70</b>	<b>983 948,79</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 277 700,70</b>	<b>983 948,79</b>

### Part EUROPA VALEURS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 277 700,70</b>	<b>983 948,79</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>2 277 700,70</b>	<b>983 948,79</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 277 700,70</b>	<b>983 948,79</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 277 700,70	983 948,79
<b>Total</b>	<b>2 277 700,70</b>	<b>983 948,79</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>22 312 983,62</b>	<b>89,04</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>22 312 983,62</b>	<b>89,04</b>
<b>Assurance</b>			<b>1 260 217,02</b>	<b>5,03</b>
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 351	527 565,50	2,11
AXA SA	EUR	17 887	732 651,52	2,92
<b>Automobiles</b>			<b>517 739,66</b>	<b>2,07</b>
RENAULT SA	EUR	9 088	321 896,96	1,29
STELLANTIS NV	EUR	20 700	195 842,70	0,78
<b>Banques commerciales</b>			<b>2 031 960,53</b>	<b>8,11</b>
BNP PARIBAS	EUR	4 100	331 239,00	1,32
COMMERZBANK AG	EUR	17 591	635 035,10	2,53
INTESA SANPAOLO	EUR	85 834	508 223,11	2,03
SOCIETE GENERALE SA	EUR	2 113	145 205,36	0,58
UNICREDIT SPA	EUR	5 813	412 257,96	1,65
<b>Boissons</b>			<b>753 788,10</b>	<b>3,01</b>
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	8 761	480 978,90	1,92
PERNOD RICARD SA	EUR	3 732	272 809,20	1,09
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>940 777,40</b>	<b>3,75</b>
RHEINMETALL AG	EUR	159	248 199,00	0,99
SIEMENS AG-REG	EUR	2 896	692 578,40	2,76
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>807 624,30</b>	<b>3,22</b>
EIFFAGE	EUR	2 779	340 149,60	1,36
VINCI SA	EUR	3 894	467 474,70	1,86
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>346 773,90</b>	<b>1,38</b>
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI	EUR	19 106	346 773,90	1,38
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>323 955,00</b>	<b>1,29</b>
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	5 750	323 955,00	1,29
<b>Electricité</b>			<b>245 270,60</b>	<b>0,98</b>
IBERDROLA SA	EUR	13 283	245 270,60	0,98
<b>Equipements électriques</b>			<b>692 840,19</b>	<b>2,76</b>
ALSTOM	EUR	12 977	326 631,09	1,30
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 559	366 209,10	1,46
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>311 734,50</b>	<b>1,24</b>
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 155	311 734,50	1,24
<b>Grands magasins et autres</b>			<b>723 093,70</b>	<b>2,89</b>
PROSUS NV	EUR	13 682	723 093,70	2,89
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>1 298 290,16</b>	<b>5,18</b>
AIRBUS SE	EUR	2 185	433 504,00	1,73
LEONARDO SPA	EUR	6 956	341 956,96	1,36
SAFRAN SA	EUR	1 758	522 829,20	2,09
<b>Logiciels</b>			<b>803 189,25</b>	<b>3,20</b>
SAP SE	EUR	3 855	803 189,25	3,20

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Machines</b>			<b>321 485,44</b>	<b>1,28</b>
SIEMENS ENERGY AG	EUR	1 735	208 894,00	0,83
VALLOUREC SA	EUR	7 176	112 591,44	0,45
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>463 290,49</b>	<b>1,85</b>
BANCO SANTANDER SA	EUR	46 007	463 290,49	1,85
<b>Matériaux de construction</b>			<b>241 063,00</b>	<b>0,96</b>
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	1 081	241 063,00	0,96
<b>Media</b>			<b>632 039,39</b>	<b>2,52</b>
CANAL+SA	GBP	206 936	632 039,39	2,52
<b>Métaux et minerais</b>			<b>340 607,20</b>	<b>1,36</b>
DASSAULT AVIATION SA	EUR	1 244	340 607,20	1,36
<b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b>			<b>290 459,24</b>	<b>1,16</b>
LONZA GROUP NOM.	CHF	503	290 459,24	1,16
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>414 923,76</b>	<b>1,66</b>
TOTALENERGIES SE	EUR	7 464	414 923,76	1,66
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>518 280,84</b>	<b>2,07</b>
AIR LIQUIDE SA	EUR	3 234	518 280,84	2,07
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>1 355 917,45</b>	<b>5,41</b>
ASTRAZENECA PLC	GBP	4 508	712 190,41	2,84
SANOFI	EUR	7 782	643 727,04	2,57
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>495 063,28</b>	<b>1,98</b>
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	5 693	495 063,28	1,98
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>2 109 528,83</b>	<b>8,43</b>
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	998	516 564,80	2,06
ASML HOLDING NV	EUR	1 029	948 120,60	3,80
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	17 091	644 843,43	2,57
<b>Services aux collectivités</b>			<b>498 255,80</b>	<b>1,99</b>
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	16 765	498 255,80	1,99
<b>Services aux professionnels</b>			<b>127 204,88</b>	<b>0,51</b>
TELEPERFORMANCE	EUR	2 057	127 204,88	0,51
<b>Services clientèle divers</b>			<b>585 842,40</b>	<b>2,34</b>
AYVENS SA	EUR	51 210	585 842,40	2,34
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>488 295,40</b>	<b>1,95</b>
ORANGE	EUR	34 387	488 295,40	1,95
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>670 050,40</b>	<b>2,67</b>
ADYEN NV	EUR	284	390 500,00	1,55
PEUGEOT INVEST	EUR	3 688	279 550,40	1,12
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>396 634,80</b>	<b>1,58</b>
THALES	EUR	1 726	396 634,80	1,58
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>1 306 786,71</b>	<b>5,21</b>
ADIDAS AG	EUR	1 882	318 152,10	1,27
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	417	248 323,50	0,99
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	2 740	506 176,11	2,02

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	363	234 135,00	0,93
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>1 403 806,61</b>	<b>5,60</b>
<b>OPCVM</b>			<b>1 403 806,61</b>	<b>5,60</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>1 403 806,61</b>	<b>5,60</b>
AXIOM EUROPEAN BANKS EQUITY IC EUR(V)	EUR	289,36	1 196 176,62	4,77
Union Plus IC	EUR	1	207 629,99	0,83
<b>Total</b>			<b>23 716 790,23</b>	<b>94,64</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
EURO STOXX 50 0326	9	5 735,00	0,00	525 690,00
<b>Sous-total 1.</b>		<b>5 735,00</b>	<b>0,00</b>	<b>525 690,00</b>
<b>2. Options</b>				
EURO STOXX 50 12/2026 PUT 3000	200	33 400,00	0,00	-231 656,40
<b>Sous-total 2.</b>		<b>33 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-231 656,40</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>39 135,00</b>	<b>0,00</b>	<b>294 033,60</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	23 716 790,23
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	39 135,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 354 936,00
Autres passifs (-)	-50 305,79
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>25 060 555,44</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part EUROPA VALEURS	EUR	98 778	253,70